Actualités

Maltraitance envers les animaux: le MAPAQ remplace ANIMA-Québec

Par Olivier_Parent

14 avril 2013 à 05h00 | Mis à jour le 4 février 2023 à 06h33
4 minutes



Le coût du permis est de 100$ pour les propriétaires de 15 à 49 chats ou chiens et de 225$ pour les propriétaires de 50 chats ou chiens et plus. (Photothèque Le Soleil/Photothèque Le Soleil)

Les inspections contre la maltraitance envers les animaux seront désormais gérées en majorité par des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). ANIMA-Québec, le mandataire du gouvernement pour le bien-être animal, s'est récemment sabordé pour rendre plus efficace le système d'inspection.

0:00 Écouter la version audio

Des lecteurs avaient alerté *Le Soleil* vendredi à propos du fait que les numéros de dénonciation d'ANIMA-Québec n'étaient plus en service depuis quelques jours. Les plaignants étaient dirigés vers un numéro sans qu'il soit clairement identifié.

Le MAPAQ a depuis confirmé au *Soleil* qu'il récupère la pleine gestion des inspections, alors qu'ANIMA-Québec réoriente ses activités.

«C'est une restructuration du réseau d'inspection. Ça fait déjà deux ans qu'on travaille dans ce sens-là», a indiqué samedi la présidente d'ANIMA-Québec, Caroline de Jaham.

En 2010, des ententes avaient été conclues avec les sociétés protectrices des animaux (SPA) de la province pour soutenir ANIMA-Québec dans les inspections visant à appliquer la Loi sur la protection sanitaire des animaux. Cela avait permis d'augmenter le nombre d'inspecteurs de 3 à plus de 40 à la grandeur du Québec.

Malgré tout, Mme de Jaham explique que la multiplication des intervenants pour assumer les inspections n'«était pas parfaitement efficace». «On s'est rendu compte que si la coordination était assurée par un seul organisme, ça allait beaucoup mieux», dit-elle, en parlant de tests effectués avec le MAPAQ dans la dernière année.

Intégré dans le système

«Ce n'est plus un petit organisme qui essaye de faire ça comme il peut. C'est vraiment plus intégré dans le système de la société», ajoute Mme de Jaham.

Elle indique que les 200 inspecteurs du MAPAQ, qui veillent déjà à ce que d'autres réglementations soient respectées, ont été formés pour pouvoir répondre aux plaintes de maltraitance envers des animaux.

Les ententes de services avec les SPA et les SPCA demeurent également en vigueur.

«Vous allez voir dans les prochains mois, on est en train de se doter d'une machine d'inspection au Québec. Ça va mieux se dérouler. On a beaucoup plus de ressources, on a le potentiel des 200 inspecteurs du MAPAQ. Ça fait un total d'entre 240 et 250 gens actifs qui vont faire de l'inspection dans tous les territoires du Québec», s'enthousiasme Caroline de Jaham.

Celle-ci n'était toutefois pas en mesure de préciser si les fonctionnaires du MAPAQ travailleront tous à cette tâche. Mme de Jaham note néanmoins qu'au moins deux inspecteurs d'ANIMA-Québec ont été embauchés par le MAPAQ. «Il y a des nouvelles ressources qui ont été mises à la direction de la santé animale, ça, c'est clair. L'idée était d'augmenter le nombre d'inspections, ce n'est certainement pas de le diminuer. Il faudrait laisser quelques semaines pour finir de restructurer tout ça.»

«Il y a déjà eu des inspections des inspecteurs du MAPAQ. Ça va bien», assure-t-elle.

Questionnement

La présidente et fondatrice du Centre d'intervention animal de Québec, Micheline Robitaille, soupçonne le gouvernement Marois de vouloir sabrer en douce dans les inspections sur le bien-être animal. Elle se questionne sur les effectifs d'inspecteurs gouvernementaux qui seront réellement affectés à la sécurité des animaux.

Du côté de la SPA de Québec, le directeur général Denys Pelletier ne s'inquiète pas outre mesure de cette réorganisation. «Ça ne change rien. ANIMA-Québec était devenu une coquille vide dans laquelle on retrouvait quelques inspecteurs, on parle d'une poignée de mains. À mes yeux, c'est strictement une unité d'inspection qui disparaît et qui va être remplacée par d'autres, c'est tout.»

Les plaintes concernant le bien-être des animaux doivent désormais être communiquées au MAPAQ, au 1 800 463-5023, option 4.